

Budget et NPG – Lutte contre la pauvreté - 2019

Généralités

Beaucoup de difficultés à parler d'une note traçant les contours d'une politique de lutte contre la pauvreté quand on voit la colère qui ne cessent de monter au sein de la population. Des personnes qui ont peu de moyens et qui ne parviennent plus soit à se soigner, soit à se chauffer, soit à manger. Mais aussi des travailleurs qui peinent à nouer les deux bouts. Le pouvoir d'achat de nos citoyens est en berne !

Les mesures prises par ce Gouvernement font mal et ne font qu'aggraver la situation des plus fragiles : saut d'index, réforme des pensions, hausse du coût de la visite chez certains spécialistes, augmentation du prix de certains médicaments, augmentation des plafonds du MAF, augmentation des taxes sur les sodas, augmentation de la TVA sur l'électricité, augmentation des accises sur le diesel...

Ce Gouvernement du « job, job, job », continue, par ailleurs, à ignorer ce qu'est réellement la pauvreté. Je ne cesserai de le répéter, cette pauvreté est multidimensionnelle et il faut en prendre toute la mesure pour y apporter les réponses adéquates. Il n'en va d'ailleurs pas autrement dans votre note qui fait du travail le remède à tous les maux. Mais, comme vous le savez, en réfléchissant de la sorte, vous laissez une grande partie des personnes en situation de pauvreté sur le bord du chemin. Et nous le déplorons.

Vous mettrez alors sans doute encore en avant ce fameux Tax shift. Mais soyons clairs, pour les 20% de ménages les plus pauvres, le Tax shift a un impact négatif sur le pouvoir d'achat. Pour les 10% des ménages les plus pauvres, le Tax shift se solde par une perte de 45 euros par mois ! Les pensionnés et les chômeurs paient cher le Tax shift et les mesures du gouvernement !

Vous nous rétorquerez que vous avez permis l'augmentation des pensions les plus basses et de certaines allocations sociales mais, vous le savez, ces augmentations sont loin de compenser les nombreuses mesures - 6 milliards d'euros de taxes en plus sur la législature directement de la poche des citoyens et un saut d'index qui coûte 400 euros par an et par personne - qui mettent à mal le pouvoir d'achat des gens. Ce que le Gouvernement donne d'un côté, il le reprend de l'autre.

Selon le baromètre interfédéral de la pauvreté, en 2014, le pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'elle n'arrive que difficilement, voire très difficilement, à nouer les deux bouts (pauvreté ressentie) était de 20,2 %. Elle est passée à 21,5 % en 2016.

Le pourcentage des personnes dans un ménage confronté à un risque accru de pauvreté avec au moins deux arriérés pour des besoins de base (factures électricité, eau, gaz, loyer, emprunt hypothécaire, soins de santé) est passé de 18,9 % en 2014 à 20,3 % en 2016.

Et le taux de risque de pauvreté chez les parents seul avec enfants est passé de 36,4 % en 2014 à 41,4 % en 2016.

Ne nous lançons pas dans une guerre de chiffres mais on voit que le risque de pauvreté est de plus en plus important. Avec près de 16 % de la population qui courent toujours un risque de pauvreté dans notre pays ! C'est inacceptable !

Coordination de la politique de lutte contre la pauvreté

Concernant le **plan de lutte contre la pauvreté**, nous ne l'avons jamais considéré autrement qu'un catalogue de bonnes intentions. Parfois mensonger. Et on se rend compte à quel point l'exercice reste compliqué pour vous. Vous nous avez présenté ce plan de lutte contre la pauvreté auquel nous n'avons jamais cru, assurant par exemple - et c'est un élément fondamental - un relèvement des minima sociaux au seuil de pauvreté alors même que quelques mois plus tard vous confirmiez que vous n'y parviendriez pas !

Vous dites, par ailleurs, vouloir adapter le **baromètre interfédéral de lutte contre la pauvreté**. Qu'envisagez-vous dans ce cadre ?

Vous abordez la question du **surendettement** en disant qu'il faut éviter une augmentation des coûts inutiles lors des différentes phases de recouvrement. Cela peut en effet constituer une spirale infernale... Le Ministre de l'Économie a pourtant émis un avis négatif lorsque mon groupe a fait des propositions dans ce cadre. Quelle mesure concrète envisagez-vous ?

Vous évoquez également la situation des **personnes handicapées** pour lesquelles vous souhaitez renforcer la lutte contre la pauvreté. A travers la réalisation d'une étude thématique. Pourquoi ne pas vous baser sur l'étude Handilab ? Pourquoi dès lors ne pas avoir répondu aux demandes du secteur et ne pas avoir donné suite à la réforme mise sur la table sous la précédente législature ? Les solutions pour améliorer la situation des personnes

handicapées, nous les connaissons depuis longtemps. C'est une manière pour vous de ne pas avancer...

Pauvreté familiale

Là aussi, la seule solution pour vous passe par le travail et la création d'emplois.

Via le projet **MIRIAM** qu'il faut évidemment continuer à soutenir. Un schéma opérationnel pourrait servir à l'ensemble des CPAS. Comment celui-ci sera élaboré ?

Vous évoquez également le **soutien fiscal** apporté aux parents isolés avec un revenu professionnel limité. Pouvez-vous aujourd'hui nous dire combien de parents sont concernés ? Nous avons évidemment soutenu la mesure proposée par le gouvernement, même si elle est insuffisante – il vaut mieux trop peu que rien du tout. Pourquoi avoir limité cet avantage aux seules familles monoparentales qui ont un faible revenu professionnel ? Pourquoi avoir exclu les familles monoparentales qui doivent s'en sortir avec des allocations de chômage ? Pourquoi plafonner cet avantage à 19.000 euros annuels ? Cette avancée est trop timide et injuste.

Et rien d'autre, pas un mot, concernant la lutte contre la **pauvreté infantile** en tant que telle. Aucune mention du deuxième Plan national de lutte contre la pauvreté infantile. Pourtant, on sait à quel point il est indispensable. Il me semble qu'un groupe de travail avait été mis en place afin d'élaborer une proposition dans ce cadre. Une consultation des acteurs a été menée en juin 2016. Un point y a été consacré dans le plan de lutte contre la pauvreté mais avez-vous définitivement renoncé à un plan spécifique de lutte contre la pauvreté infantile ? Si oui, pourquoi ?

Des pouvoirs publics qui prennent les gens touchés par la pauvreté en considération

Mais de quelle manière ? Comme je le disais en introduction, votre Gouvernement appauvrit nos citoyens, et en particulier les plus fragiles.

Vous parlez de l'automatisation des droits sociaux en évoquant de nouvelles opportunités d'automatisation. Quelles sont-elles concrètement ?

Concernant le **Secal**, pas un mot en termes d'évaluation de la charge de travail et du manque de moyens humains et financiers. La question de l'universalité de ce service à terme doit également pouvoir être posée !

Concernant les **experts du vécu**, on le sait, leur rôle est fondamental au sein des services publics. Qu'en est-il en matière de garantie de leur financement ?

Vous évoquez enfin dans la manière de prendre en considération les personnes en situation de pauvreté le **nudging**. Une méthode ayant, grosso modo, tendance à considérer que toute personne pauvre ne sait pas se gérer.

Le nudging a d'ores et déjà été contesté par de nombreux spécialistes qui estiment qu'il s'agit de solutions technocratiques et politiques qui se prétendent être les meilleures pour les personnes. Je pense qu'il faut améliorer l'accompagnement des personnes précarisées ou marginalisées. Améliorer l'efficacité de cet accompagnement social. Mais je crains que nous allions là trop loin. Qui peut prétendre avoir la meilleure solution pour eux ? Qui peut donc prétendre qu'une personne dans le besoin gère moins bien son budget ou éduque moins bien ses enfants par rapport à des personnes aisées ? J'aimerais donc savoir quelles pistes concrètes sont envisagées dans ce cadre ?

Sans-abrisme

Concernant l'**adresse de référence**, et comme je le disais au Ministre Ducarme, on peut évidemment vous suivre dans cette nécessité de faire bénéficier chaque sans-abri d'une adresse de référence. Cela permet évidemment l'ouverture de droits. C'est un moyen de lutte contre la pauvreté.

Pourriez-vous déjà nous donner les contours de cette circulaire ? Quels sont les éléments posant actuellement problème dans l'interprétation de la législation de l'adresse de référence ?

Je voudrais également remettre en avant l'expérience du **Housing First** qui a été une réussite là où elle était menée. Il ne fait plus aucun doute que cette vision novatrice apporte une réelle plus-value dans le cadre de l'intégration des sans-abris. Il me semble qu'il est temps d'envisager une réelle pérennisation de ces projets en les transformant en véritable politique structurelle.